

MISE EN ŒUVRE DU PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETÉ

(P.P.M.S.)

École : *Elémentaire Albert Boccagny*

Adresse : Chef-lieu

74550 Cervens

n° Tél. : **04.50.72.26.26**

n° Fax : **04.50.**

Courriel : **eccervens@edres74.ac-grenoble.fr**

Directeur (trice) : M. Thomas Gil

Date exercice d'évaluation	Date mise à jour	Nom du directeur	Emargement

Chaque établissement scolaire doit se doter d'un P.P.M.S pour permettre aux équipes éducatives :

- *de faire face à un accident majeur en attendant l'arrivée des secours,*
- *d'être prêtes à mettre en oeuvre les directives des autorités.*

(BO hors série n°3 du 30 mai 2002 C. n° 2002-119 du 29/05/2002, circulaire relative à l'élaboration d'un plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs).

Document réalisé à partir de la maquette de l'Inspection académique de la Côte d'Or, Académie de Dijon.

Remaniement interne : Groupe départemental des Directeurs 74

STRUCTURE DE L'ÉCOLE

1. Organisation matérielle

Nombre de bâtiments : 1

Horaires de l'école : Matin : 8 h 20 – 11 h 30

Après-midi : 13 h 20 – 16 h 30

– bâtiment 1 Ecole : nombre d'étages : 0

Horaires du restaurant scolaire :

Y-a-t-il un service de restauration scolaire ? Oui

Sur place ? Oui

Horaires de la garderie :

Y-a-t-il un service de garderie péri-scolaire ? Oui

Sur place ? Oui

Quels jours ? Lundi X, mardi X, jeudi X, vendredi X,

Horaire du matin : 7 h 15 – 8 h 20

Horaire du soir : 16 h 30 – 18 h 30

2. Organisation pédagogique

Classe de (nom de l'enseignant)	Niveau scolaire	Nombre d'élèves	Lieu de fonctionnement de la classe (n° de bâtiment et étage)
M. Thomas Gil / Mlle Orny Gaëlle	Cp-CE1	21	1er bâtiment 1er étage
M. Descarrega Frédéric	CE1-CE2	22	1er bâtiment 1er étage
Mme Aubert Annick / Mlle Orny Gaëlle	CE2-CM1	23	1er bâtiment 1er étage
M. André Dominique	CM1-CM2	24	1er bâtiment 1er étage
TOTAL ECOLE		90	

RISQUES DE L'ÉCOLE

(préciser les noms des sites concernés : rivières, usines, centrales, voies, barrages ...)

RISQUES GENERAUX

Tempête

Transport de matières dangereuses
voies Départementales D35, D903

Technologique

implantations

.....

RISQUES PARTICULIERS

Inondation

site canal des moises , la Gurnaz

Rupture de barrage

site

Sismique

Autres : Mouvement de terrain

Ref : document départemental risques majeurs (DDRM) document communal synthétique (DCS) à consulter en mairie ou sur le site : http://ia74.edres74.net/article.php3?id_article=64

LE DÉCLENCHEMENT DE L'ALERTE

En temps scolaire, l'**alerte** au sein de l'école est **déclenchée par**

M. Thomas Gil, directeur de l'école,

ou en son absence **par** M. André Dominique, adjoint

Remarque : en temps péri-scolaire, l'alerte est déclenchée, par décision du maire, par M. (Mme) Balistreri responsable garderie périscolaire

L'alerte doit être déclenchée par le directeur ou la directrice :

- ✓ Lorsqu'il (elle) est prévenu(e) **par les autorités** (mairie, préfecture, gendarmerie, police, inspection académique) ou **par le signal national d'alerte** (3 émissions d'une durée d'une minute chacune et séparées par un intervalle de 5 secondes.
- ✓ Lorsqu'il (elle) est **témoin** d'un accident pouvant avoir une incidence pour l'école et son environnement.

L'alerte est déclenchée dans l'école au moyen de :

voix humaine,

sonnerie (sirène distincte du signal d'alerte incendie),

haut-parleur,

autre :

LES CONSIGNES

▪ Consignes à appliquer immédiatement dans l'école

M. Thomas branche le **poste de radio** disposé à cet usage dans le bureau de direction sur la **fréquence. (106,1 FM)**

▪ Fréquences sur lesquelles les stations conventionnées sont accessibles

- ✓ *France Bleu Pays de Savoie : Voir site :<http://www.radiofrance.fr/chaines/france-bleu/> 106,1 FM*
- ✓ *France Inter grandes ondes(164 Mhz) si la FM ne passe pas*

Les **personnes ressources** rejoignent immédiatement le poste correspondant aux missions qui leur ont été assignées (voir **ANNEXE 1**).

Les **autres personnes** (enseignants, ATSEM, assistants d'éducation, aides éducateurs, ...) :

- ⇒ assurent l'encadrement des élèves,
- ⇒ selon les consignes reçues, conduisent les élèves vers le(s) lieu(x) de mise en sûreté préalablement définis (**ANNEXE 3**) ou accompagnent leur évacuation,
- ⇒ contrôlent la présence des élèves :
 - * l'appel précis doit être fait systématiquement,
 - * la liste nominative des absents est dressée en 2 exemplaires (cf. **ANNEXE 2**).
- ⇒ expliquent la nature de l'événement et rassurent les élèves.

LA LEVÉE DE L'ALERTE

La décision de fin d'alerte est prise par les autorités (ministre ou préfet) et transmise au directeur de l'école par :

- ⇒ la gendarmerie, ou la police nationale ou municipale, les services d'incendie ou de secours,
- ⇒ le téléphone,
- ⇒ les services de radiodiffusion,
- ⇒ le signal national de fin d'alerte (émission continue d'une durée de 30 secondes d'un son à fréquence fixe).

3 Le directeur de l'école prévient alors l'ensemble des personnels et des élèves placés sous sa responsabilité de la fin du dispositif d'alerte.

DOCUMENTS ET RESSOURCES MATERIELLES MINIMUM POUR LA MISE EN PLACE DU PLAN

	OUI	NON
⇒ Téléphone	☒	<input type="checkbox"/>
⇒ Poste de radio avec des piles	☒	<input type="checkbox"/>
⇒ Ruban adhésif pour le confinement	☒	<input type="checkbox"/>
⇒ Trousse de premier secours	☒	<input type="checkbox"/>
⇒ Eau embouteillée (à préférer à un point d'eau en cas de pollution de l'eau courante)	☒	<input type="checkbox"/>
⇒ Sanitaires (à proximité dans le bâtiment de mise en sûreté)	☒	<input type="checkbox"/>
⇒ Plan des locaux (accès, entrées, sorties etc.)	☒	<input type="checkbox"/>
⇒ Annuaire de crise (ANNEXE 5)	☒	<input type="checkbox"/>
⇒ Liste des numéros d'urgence et adresse des familles	☒	<input type="checkbox"/>
⇒ Liste des élèves dans le(s) lieu(x) de mise en sûreté	☒	<input type="checkbox"/>
⇒ Liste des appels téléphoniques reçus à l'école (main courante) (ANNEXE 6)	☒	<input type="checkbox"/>

INFORMATION DES PARENTS SUR LE PLAN DE MISE EN SURETÉ FACE AUX RISQUES MAJEURS

Une information des parents a été effectuée en date du / /20

Préciser sous quelle forme ? Information au conseil d'école, information papier à chaque famille, mise en ligne du document sur le site de l'école

L'**ANNEXE 4** a été remise à chaque famille en date du / /20

PRINCIPALES DATES D'ÉLABORATION DU PLAN DE MISE EN SURETÉ FACE AUX RISQUES MAJEURS

Le présent plan particulier de mise en sûreté a fait l'objet :

D'une information au niveau de la circonscription Oui

D'une réflexion en conseil des maîtres le 16/01 /2008

D'une présentation en conseil d'école le 14/02 /2008

D'une information auprès des élèves Oui

Si oui, préciser sous quelles modalités pédagogiques (joindre éventuellement des documents)
Exercice de confinement.

TRANSMISSION DU PLAN DE MISE EN SURETÉ FACE AUX RISQUES MAJEURS

Le présent plan particulier de mise en sûreté a été transmis aux destinataires figurant sur la liste de diffusion (Annexe 7).

A , le

A , le

Le (La)directeur (rice) de l'école

L'enseignant chargé d'assurer la
conduite du PPMS en l'absence
du directeur,

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Signature :

Signature :

ANNEXE 1

PERSONNES RESSOURCES POUR LE TEMPS SCOLAIRE

Missions	Noms	Personnels
<ul style="list-style-type: none"> - Déclencher l'alerte, activer le plan de mise en sûreté. - S'assurer de la mise en place des différents postes. - Établir une liaison avec les autorités et transmettre aux personnels les directives des autorités. 	<input type="checkbox"/> Thomas Gil	<p>DIRECTEUR</p> <p>Numéro de téléphone auquel cette personne peut être appelée par les autorités et les secours.</p> <p>☎ :06 73 00 22 24 / 04 50 72 26 26</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la conduite du PPMS en cas d'absence du directeur d'école - Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement. - Contrôler les accès de l'établissement. - Couper les circuits (gaz, ventilation, chauffage, électricité en particulier). - S'assurer que tout le monde est en sûreté (publics spécifiques en particulier). - Gérer les communications téléphoniques (secours, familles, médias). - Assurer l'encadrement des élèves, pointage des absents, gestion de l'attente, signalement des incidents). - Prise en charge des élèves à besoins spécifiques (élèves handicapés, élèves faisant l'objet d'un PAI,) - <i>Autre mission.....</i> 	<input type="checkbox"/> M. André Dominique <input type="checkbox"/> M. Thomas Gil <input type="checkbox"/> Mme Aubert Annick <input type="checkbox"/> M. Descarrega Frédéric <input type="checkbox"/> M. Thomas Gil <input type="checkbox"/> M. Descarrega Frédéric <input type="checkbox"/> Mme Aubert <input type="checkbox"/> M. André Dominique	<p>PERSONNES RESSOURCES</p> <p>Enseignants</p> <p>ATSEM</p> <p>Assistants d'éducation</p> <p>Aides éducateurs</p> <p>Autres</p>

Signature du Maire

ANNEXE 2

MISE EN PLACE DU PPMS LISTE DES ELEVES (Registre d'appel)

CLASSE de : (niveau) CP-CE1	de M.:Thomas Gil
CLASSE de : (niveau) CE1-CE2	de M.: Descarrega Frédéric
CLASSE de : (niveau) CE2-CM1	de Mme :Aubert Annick
CLASSE de : (niveau) CM1-CM2	de M.:André Dominique

ANNEXE 3

DÉFINITION DU (DES) LIEU(X) DE MISE EN SÛRETÉ ANNÉE SCOLAIRE 2007/2008

ECOLE Elémentaire Albert Boccagny

Adresse précise : Chef-lieu 74 550 Cervens

Nombre de bâtiments indépendants

(avec nécessité de sortir à l'air libre pour passer de l'un à l'autre) : 1

➤ **Si l'école se compose d'un seul bâtiment :**

⇒ Regroupement dans un lieu unique :Hall + BCD (une seule pièce)

⇒ Regroupement en plusieurs lieux (si possible rapprochés) :

<i>lieux</i>	<i>responsables</i>
•	-
•	-
•	-

- Dans l'hypothèse de bâtiments indépendants, il sera nécessaire de disposer d'un moyen de communication interne entre les différentes parties (téléphone par exemple ou talkie walkie).
- Si les lieux de mise en sûreté possèdent des issues ou des voies d'aération, il est obligatoire de prévoir un calfeutrage.
- Joindre le plan de masse en y portant les accès, itinéraires, coupure des fluides, lieux de confinement.

ANNEXE 4

INFORMATION DES FAMILLES LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte

- ✓ N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.

- ✓ Écoutez la radio
Et respectez les consignes des autorités

FREQUENCE France Inter :Mhz 164 Mhz

FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :Mhz 106,1 FM

- ✓ N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni vous exposer.

- ✓ Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement. Les enseignants connaissent les consignes à observer.

- ✓ Ne téléphonez pas.
N'encombrez pas les réseaux, laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser.

- ✓ Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

ANNEXE 5 :

ANNUAIRE DE CRISE

École : Elémentaire Albert Boccagny

.....
Ligne directe : 04 50 72 26 26

.....
Adresse : Chef-lieu 74 550 Cervens

.....
Accès des secours : Voies D35 + entrées de l'école

.....
Causes possibles de suraccident (chaufferie, bouteilles de gaz, transformateur, canalisation de gaz ...)
... Transformateur.....
.....

Services	Contact	N° de téléphone
<u>Secours</u>		
Pompiers :	18
SAMU :	15
Gendarmerie (selon les communes)	◆ Heures ouvrables (brigade) : ◆ Hors heures ouvrables (centre opérationnel de la gendarmerie) :Bons en chablais	04 50 36 11 02
Police	Commissariat : Thonon	17
<u>Mairie</u>		
Cabinet	Poste 401 ou 04 50 72 41 27
Service Education
Service Environnement
<u>Préfecture</u>		
Protection civile	04 50 33 60 00
<u>Éducation Nationale</u>		
Inspection académique :	Cabinet	04 50 88 40 00
IEN de circonscription :	M. SUJKOWSKI Eric	04 50 71 27 92

